



Appel à projets 2023

CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE

Vous êtes une association et vous souhaitez mener sur le territoire dunkerquois une action ou un projet culturel et artistique avec des partenaires de différents secteurs : social, santé, éducation, alimentation, numérique, international, environnement...

Alors, n'hésitez pas à répondre à cet appel qui vise le soutien à la création artistique et l'expérimentation de nouvelles actions !

Soucieux des démarches et processus pour renforcer les échanges et les liens sociaux, les projets doivent créer les conditions de véritables rencontres, porteuses de sens et d'altérité.

Une réunion d'information est prévue le mardi 28 février à partir de 18h à la Maison de la vie associative (rue du 11 novembre à Dunkerque) afin de répondre à vos questions.

A qui s'adresse cet appel ?

A toutes les associations œuvrant sur le territoire de Dunkerque (hors associations structurantes/équipements subventionnés) menant des projets artistiques et culturels dans tout type de discipline (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, arts numériques, patrimoine, littérature, photographie...).

Qui peut vous accompagner ?

L'équipe de La Direction de la Culture et des Relations Internationales de la Ville de Dunkerque se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'écriture de votre projet et le suivi de sa mise en œuvre.

Contact : Céline Melliez 03 28 26 29 31 / celine.melliez@ville-dunkerque.fr

Quels sont les critères principaux de sélection ?

- S'adresser aux citoyens du territoire dunkerquois (habitants, associations, bénévoles, usagers, enfants, adultes, adhérents, volontaires...) et les faire prendre part au projet
- Construire et réaliser le projet en partenariat avec les acteurs de ce territoire (acteurs sociaux, médicosociaux, culturels, environnementaux...)
- Porter un projet artistique et culturel de qualité
- Proposer un projet innovant (un même projet ne peut être reconduit), une démarche expérimentale
- Réaliser le projet dans le temps imparti (maximum 2 ans)

L'enveloppe globale de 15 000 euros est destinée à soutenir 5 projets maximum.

Comment procéder ?

Les porteurs de projets doivent transmettre :

- Une lettre de demande de subvention signée par le représentant légal de l'association et adressée au Maire de Dunkerque
- Une note de présentation de l'association
- Un descriptif du projet
- Un budget prévisionnel équilibré de l'action
- Des points d'étape et un bilan sont demandés en cours et à l'issue du projet

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Les projets soutenus devront impérativement mentionner dans les supports de communication « **Avec le soutien de la Ville de Dunkerque** ».

Quand et où déposer mon dossier ?

Dépôt des dossiers **avant le 15 avril 2023**

- Par courriel à celine.melliez@ville-dunkerque.fr
- ou par dépôt au 54 Quai des Hollandais à Dunkerque
- ou par voie postale à : Mairie de Dunkerque, Direction de la culture et des relations internationales, à l'attention de Céline Melliez, BP6-537 59386 Cedex 1